



Présentation de la Convention  
Collective des Personnels  
Administratifs et Assimilés du  
Football (CCPAAF) applicable  
au 1<sup>er</sup> juillet 2020

# Propos introductifs

- ▶ Trois **objectifs** ont guidé les partenaires sociaux dans ce travail de réécriture :
  - actualisation législative
  - sécurisation juridique
  - simplification pour faciliter la compréhension et une utilisation quotidienne du texte
- ▶ Réécriture **initiée** en mai 2018
- ▶ Un **groupe technique paritaire** nommé par la CNP et composé des juristes respectifs de chaque organisation
- ▶ 8 **réunions** du groupe de travail / 3 réunions de la CNP

# Une nouvelle architecture

- ▶ Passage de 13 à **10 chapitres**
- ▶ Une architecture plus **cohérente** et **dynamique**
- ▶ **Nouvelle numérotation** des articles
- ▶ Des **annexes** à la fin du texte : liste des accords conclus entre les partenaires sociaux
- ▶ **Interprétations** : note de bas de page renvoyant aux interprétations pour chaque article concerné

# Une nouvelle architecture

- ▶ Présentation
- ▶ Chapitre 1 : Dispositions Générales
- ▶ Chapitre 2 : Dialogue social et Paritarisme
- ▶ Chapitre 3 : Principes fondamentaux
- ▶ Chapitre 4 : Représentation des salariés
- ▶ Chapitre 5 : Contrat de travail
- ▶ Chapitre 6 : Classifications et Rémunérations
- ▶ Chapitre 7 : Exécution du contrat de travail
- ▶ Chapitre 8 : Rupture du contrat de travail
- ▶ Chapitre 9 : Protection Sociale Complémentaire
- ▶ Chapitre 10 : Epargne Salariale
- ▶ Annexes

# Présentation

- ▶ Historique
- ▶ Cadre légal
- ▶ Numéros IDCC / dépôt

# Chapitre 1: Dispositions Générales

## ▶ Actualisation législative (*ajouts*)

- préambule
- champ territorial
- durée
- modalités de suivi
- dépôt et publicité

## ▶ Clarification du texte :

- champ d'application professionnel (suppression des références aux statuts de la FFF)
- modalités de révision / dénonciation

# Chapitre 2 : Dialogue Social et Paritarisme

## ▶ Suppression de la Commission Nationale Paritaire de conciliation

- Les salariés concernés par la saisine facultative de cette commission étaient les salariés des ligues, districts, FFF et LFP

- **Raison de la suppression** : composition obsolète et absence de saisine depuis des années

## ▶ Clarification du texte :

- Fonctionnement de la Commission Nationale Paritaire (CNP)

# Chapitre 3: Principes Fondamentaux

- ▶ Création d'un chapitre spécifique
  - Regroupement des principes fondamentaux éparpillés au sein du texte d'origine
- ▶ Clarification du texte :
  - Liberté civique
  - Droit syndical
- ▶ Ajouts des principes légaux suivants :
  - Interdiction des Paris Sportifs (reprise du code du sport)
  - Interdiction du harcèlement moral, harcèlement sexuel et des agissements sexistes

# Chapitre 4 : Représentation des salariés

- ▶ Refonte totale du chapitre afin de tenir compte de la création du **Comité Social et Economique** (CSE)
- ▶ Seuil de déclenchement des élections professionnelles à **7 salariés**
- ▶ Possibilité offerte aux **suppléants** d'assister aux réunions du CSE avec accord de l'employeur
- ▶ Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (**CSSCT**) qui remplace le CHSCT
- ▶ **Délégué syndical**
- ▶ **Formation**

# Chapitre 5: Contrat de travail

## ▶ Période d'essai – CDI

- Mise à jour conventionnelle liée à la nouvelle grille de classification
- Précision apportée par les partenaires sociaux : le renouvellement de celle-ci est impossible

## ▶ Nouvel article sur la conclusion d'un CDD

- reprise des dispositions légales liées à la conclusion du CDD

## ▶ Formalités liées au contrat de travail

- clarification du texte
- actualisation législative (pièces à fournir, VIP)

# Chapitre 6 : Classifications et Rémunérations

## ▶ Classifications : Nouvelle rédaction

- Rappel des principes permettant de déterminer la classification d'un salarié
  - Mise à jour du texte pour tenir compte de la nouvelle grille de classification entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2018
  - Renvoi à l'annexe 1 pour la détermination de la classification et du SMC associé
- 
- ▶ Les dispositions liées à la revalorisation collective des salaires, au 13<sup>ème</sup> mois et à la prime d'ancienneté restent **inchangées**

# Chapitre 7: Exécution du contrat de travail (Durée)

## ▶ Actualisation législative :

- Durées maximales journalières
- Durées maximales hebdomadaires
- Repos hebdomadaire

## ▶ Clarification du texte :

- Heures supplémentaires : distinction RCR / RCO et précisions apportées aux modalités de prises de repos (reprise du texte légal)
- Astreinte/ temps de déplacement/travail de nuit : ajout d'un article spécifique applicable aux contreparties

## ▶ **Aucun changement sur le fond** (contreparties, majorations ...)

# Chapitre 7: Exécution du contrat de travail (Congés)

## ► Actualisation législative :

- Maladie : suppression du délai de carence dans le cas d'un accident du travail / maladie pro
- Paternité / adoption : reprise des dispositions légales
- Congés pour évènements familiaux : conformité avec le code du travail (loi travail et congé dans le cadre du décès d'un enfant) / harmonisation en faveur des salariés (jours ouvrés et non jours ouvrables)

# Chapitre 7: Exécution du contrat de travail (Congés) *suite*

## ► Clarification du texte :

- Droit aux congés payés : réécriture du texte / les dispositions conventionnelles (jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté) restent inchangées
  - Périodes assimilées à du temps de travail effectif pour l'acquisition des CP
  - Maternité : réécriture complète en reprenant les dispositions légales / les dispositions conventionnelles (maintien de salaire) restent inchangées
- Les dispositions liées au congé sans solde, autorisations d'absence pour les réunions LFP/FFF et syndicales restent **inchangées**

# Chapitre 8 : Rupture du contrat de travail

## ▶ Actualisation législative :

- Indemnité de Licenciement : versement de celle-ci à partir de 8 mois d'ancienneté (ordonnances Macron)
- Mise à la retraite : modification de l'indemnité légale de licenciement (ordonnances Macron)

## ▶ Clarification du texte :

- Démission : Mise à jour du texte pour tenir compte de la nouvelle grille de classification entrée en vigueur au 1er juillet 2018
- Rupture anticipée du CDD: ajout d'un nouvel article (reprise des dispositions légales)
- Départ à la retraite : actualisation conventionnelle + précisions apportées aux modalités de calcul de l'indemnité

## ▶ Les dispositions liées à l'indemnité de licenciement et l'indemnité de départ à la retraite restent **inchangées**

# Chapitre 9: Protection Sociale Complémentaire

- ▶ Clarification du texte :
  - Retraite Complémentaire
  - Prévoyance

# Chapitre 10: Epargne Salariale

▶ Actualisation législative :

- Plan d'Epargne (Loi PACTE)

▶ Clarification du texte :

- Compte Epargne Temps: reprise des dispositions légales
- Intéressement/participation: reprise des dispositions légales
- Plan d'Epargne Salariale : reprise des dispositions légales

# Annexes

- ▶ Annexe 1 : grille de classification
- ▶ Annexe 2 : Protocole de Bollaert (engagement des organisations à appliquer le texte conventionnel)
- ▶ Annexe 3: liste actualisée des interprétations applicables
- ▶ Annexes 4 à 17: accords et avenants signés par les partenaires sociaux  
(accords sur les salaires et révision du texte)

# Conclusion – à retenir

▶ **Trois modifications majeures :**

- suppression de la commission de conciliation
- seuil de 7 salariés pour la représentation du personnel
- durée des congés pour événements familiaux

▶ La convention collective devient un **outil pratique** pour les salariés comme pour les employeurs

▶ Entrée en vigueur au **1<sup>er</sup> juillet 2020**